



## **BUDGETS PRIMITIFS 2020**

# **SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget 2020 et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune ([www.ville-valentigney.fr](http://www.ville-valentigney.fr)).

## **PREAMBULE**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée.

**L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales face à l'épidémie de Covid 19 porte dérogation à l'article L. 1612-12 du CGCT en modifiant la date limite de vote du budget primitif fixant cette dernière au 31 juillet 2020.**

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 10 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 10 juillet 2020. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment la requalification urbaine du quartier de Pézole et la future installation d'un EHPAD proche du centre-ville.

# BUDGET PRINCIPAL

Un budget global en augmentation de 4,05% par rapport à 2019.

Sections	BP 2019	BP 2020	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	12 645 213,00 €	12 763 937,31 €	118 724,31 €	0,94%
Investissement	5 459 875,87 €	6 073 709,80 €	613 833,93 €	11,24%
<b>TOTAL</b>	<b>18 105 088,87 €</b>	<b>18 837 647,11 €</b>	<b>732 558,24 €</b>	<b>4,05%</b>

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 67,76 % du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 12 763 937,31 € contre 12 645 213,00 € (+0,94%).
- La section d'investissement qui représente 32,24% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 6 073 709,80 € contre 5 459 875,87 € (+ 11,24%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

## 1) La section de fonctionnement

### A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2019	BP 2020	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	2 970 791	2 937 492	-33 299	-1,12%
012	Charges de personnel	7 190 240	6 894 100	-296 140	-4,12%
014	Atténuation de produits	180 000	175 000	-5 000	-2,78%
65	Autres frais de gestion	1 477 642	1 670 633	192 991	13,06%
66	Frais financiers	205 000	205 000	0	0,00%
67	Charges exceptionnelles	26 750	39 359	12 609	47,14%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	335 827	334 148	-1 679	-0,50%
023	Virement à la section d'investissement	258 963	508 205	249 242	96,25%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 645 213</b>	<b>12 763 937</b>	<b>118 724</b>	<b>0,94%</b>

#### **A1. Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...

La diminution de 1,12% de ce chapitre provient essentiellement de la suppression de l'ensemble des manifestations ainsi que de l'arrêt temporaire des services municipaux durant la période de confinement. Cette diminution a été fortement atténuée par de nouvelles dépenses inhérentes à la crise sanitaire (achat de masques, gel hydroalcoolique, etc...) pour environ 171 K€.

#### **A2. Charges de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

La diminution de 4,12% prend en compte les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité), le non remplacement systématique des départs en retraite, l'augmentation du SMIC (+ 1,2%), la participation employeur à la complémentaire santé des agents et la poursuite de la réforme « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (P.P.C.R) ». Face à la crise sanitaire, les postes de jobs jeunes et jobs d'été ont été exceptionnellement supprimés par mesure de prudence.

#### **A3. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre affiche une diminution de 2,78%. Il correspond au prélèvement effectué par l'Etat au titre de la péréquation horizontale. Il s'agit du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales créé en 2012. Il consiste à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

#### **A4. Autres frais de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 13,06% qui prend en compte des mesures exceptionnelles de soutien face à la crise sanitaire avec des aides en direction des populations les plus fragilisées par l'augmentation de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (+ 65 K€) mais également en direction du tissu associatif et commercial (adhésion à la plateforme « j'aide mes commerçants » (+ 22 K€) et augmentation globale de l'ensemble des subventions versées aux associations (+ 35K€)).

#### **A5. Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

#### **A6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

En hausse de 47,14%, ce chapitre regroupe les provisions pour frais de gestion (intérêts moratoires, recettes annulées sur exercices antérieurs, etc...) ainsi que les subventions versées aux habitants et commerçants pour le ravalement de façades et de vitrines dans le cadre de l'opération Valentigney prend des couleurs.

#### **A7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux cessions, provisions budgétaires ou amortissement de biens.

#### **A8. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Ce chapitre progresse de 96,25%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

## B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2019	BP 2020	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	73 750	73 750	0	0,00%
70	Produits de gestion courante (70)	375 065	222 134	-152 931	-40,77%
73	Produits de la fiscalité (73)	8 298 906	8 375 844	76 938	0,93%
74	Dotations et participations (74)	2 527 516	2 628 251	100 735	3,99%
75	Autres charges d'exploitation (75)	175 502	175 928	426	0,24%
76	Produits financiers (76)	1	1	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	36 000	72 235	36 235	100,65%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 752	75 841	20 089	36,03%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	1 102 721	1 139 953	37 232	3,38%
	<b>TOTAL</b>	<b>12 645 213</b>	<b>12 763 937</b>	<b>118 724</b>	<b>0,94%</b>

### **B1. Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre représente une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail.

### **B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, etc...

L'arrêt temporaire des services municipaux durant la période de confinement ainsi que la suppression du Festi'Val Bocksons explique la forte chute des crédits de ce chapitre (-40,77%).

### **B3. Produits de la fiscalité (chapitre 73)**

Face aux diminutions drastiques imposées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2020. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixée par l'Etat. La loi de finances 2020 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de taxe d'habitation à hauteur de 0,9% et de taxes foncières à hauteur de 1,2%.

Le budget de notre ville affiche un produit fiscal attendu de 4 563 507 € auquel il convient d'ajouter une provision de 1 000 € pour rôles supplémentaires.

#### Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 14,00%
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 19,91%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 15,97%

**Parmi les autres impositions figurent également la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) qui pour l'année 2020 fait l'objet d'une exonération de 100% par mesure de soutien au secteur économique suite à la crise sanitaire qui a frappé notre pays.**

#### **B4. Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département, la région, Pays de Montbéliard Agglomération.

L'augmentation de 3,99% de ce chapitre résulte d'une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (+ 52 K€) et d'une progression des compensations sur fiscalité versées par l'Etat (+ 52 K€).

#### **B5. Autres charges de gestion (chapitre 75)**

Ce chapitre centralise les recettes relatives aux revenus des immeubles communaux.

#### **B6. Produits exceptionnels**

Ce chapitre regroupe essentiellement des provisions pour remboursement d'assurances suite à sinistre, annulation de dépenses sur exercices antérieurs, pénalités sur marchés publics, etc...

#### **B7. Opérations d'ordre de transfert entre section**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux provisions budgétaires, amortissement, travaux d'investissement réalisés en régie (effectués par du personnel communal).

#### **B8. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)**

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2019 après couverture du déficit d'investissement.

## 2) La section d'investissement

Equilibrée à hauteur de 6 073 710 €, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

### A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 0 : Administration générale</b>	<b>353 998</b>	<b>2 054</b>
Travaux Hôtel de ville	116 523	143
Travaux accessibilité ERP divers bâtiments	81 750	
TIR Accessibilité ERP	8 000	
Centre Technique Communal	6 311	
Etanchéité véranda PMS	3 569	
Réfection noue Poste rue Carnot	1 681	
Aménagement local associatif rue des écoles	1 519	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	12 000	
Columbarium et cimetière	28 000	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	54 724	
Mobilier	13 872	
Démolition bureau de poste Centre Commercial Godard	130	1 911
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	25 919	
<b>Fonction 1 : Sécurité salubrité</b>	<b>40 101</b>	<b>10 000</b>
Matériel incendie et de secours	18 000	
Vidéo protection	11 380	
Matériel divers police municipale	721	
Amende de police		10 000
Véhicule police municipale	10 000	
<b>Fonction 2 : Enseignement</b>	<b>283 138</b>	<b>14 753</b>
Mobilier scolaire	9 230	
Matériel divers	3 979	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	5 850	
Accessibilité ERP élémentaire Donzelot 2	4 082	
Travaux Ad'ap maternelle Pézole	4 691	
Volets roulants élémentaire Donzelot 1	47 750	
Alarmes anti-intrusion élémentaire Donzelot 1 & 2	12 000	
Faux plafonds et luminaire élémentaire Donzelot 2	2 700	
Travaux accessibilité ERP élémentaire Donzelot 1	152 446	11 593
Remplacement chaudière groupe scolaire Donzelot	24 000	3 160
Etudes façades élémentaire Sous-Roches	2 000	
Centre Médico-Social Unique	200	
Fontaine à eau maternelle Pergaud et maternelle Pézole	3 185	
Jeux maternelle Oehmichen	11 025	

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 3 : Culture</b>	<b>119 767</b>	<b>128 693</b>
Création d'un Espace Multi Culturel et sportif	80 545	128 693
Mobilier, matériel et logiciel services culturels	14 213	
Mise en conformité porte façade est salle OTA	9 000	
Réfection façade est et zingueries Centre Belon	11 005	
Défibrillateurs salle OTA, centre Belon et médiathèque	5 004	
<b>Fonction 4 : Sport et jeunesse</b>	<b>68 055</b>	<b>0</b>
Matériel et mobilier divers gymnases, stades, aires de jeux, CLSH	20 236	
Zingueries CLSH Pézole	3 565	
Mise en conformité candélabres stade des Longines	6 975	
Couverture et isolation club canin	4 471	
Accessibilité club canin, bâtiment MPT (menuiseries)	2 525	
Mise aux normes désenfumage salle arts martiaux Longines	3 000	
Matériels service jeunesse	2 767	
Accessibilité PMR terrains multisports	1 000	
Bâtiment MPT mise en conformité escaliers de secours	5 000	
TIR réhabilitation douches gymnase Donzelot	6 500	
TIR clôture tennis couvert et extérieur	12 016	
<b>Fonction 5 : Interventions sociales et santé</b>	<b>200</b>	<b>0</b>
Banderole Ville amie des enfants	200	
<b>Fonction 6 : Famille</b>	<b>34 660</b>	<b>0</b>
Installation visiophone Multi-Accueil Lou Bottèt	2 084	
Matériel informatique Relais Parents Assistantes Maternelles	496	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt	2 280	
Système de rafraîchissement d'air multi-accueil Lou Bottèt	28 000	
Défibrillateur CMS Buis	1 800	
<b>Fonction 7 : logements</b>	<b>16 441</b>	<b>0</b>
Provisions chaudières et travaux appartements divers	12 000	
Diagnostics sur appartements	2 106	
Travaux sur logements	2 335	

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 8 : Aménagement urbain</b>	<b>3 023 128</b>	<b>885 714</b>
Enfouissement réseaux rues des Carrières / des vergers	3 468	6 549
Enfouissement réseaux quartier des Bruyères		10 982
Enfouissement point R Bruyères	25 000	
Aménagement rue Villedieu	205 330	131 451
Enfouissement réseaux rue Villedieu	32 710	19 488
Aménagement esplanade Fernand Vurpillot	76 054	
TIR aménagement esplanade Fernand Vurpillot 4ème tranche	23 652	
Acquisition bâtiment Zimmerman rue Villedieu	14 300	
Démolition pour aménagement terrain EHPAD	69 207	
Etudes dépollution Rives du Doubs	6 000	
Acquisitions foncières (terrains divers, bornage, honoraires)	37 808	
Acquisitions bâtiments rives du Doubs, escalier caserne pompiers	104 001	
Acquisition terrains rue de Provence - Maison Masson	357 097	
Acquisitions EPF tous bâtiments (25% sur 4 ans)	91 250	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	26 715	
Travaux d'éclairage public	10 360	
Requalification urbaine du quartier de Pézole	1 567 188	437 140
Participation Voiries Réseaux (PVR)	37 800	
Aménagement de voirie pour accessibilité	39 000	
ANRU - Aménagement cœur de quartier	260 601	280 104
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	4 930	
Matériel et véhicule espaces verts	16 893	
Entretien forêt communale et création chemins forestiers	13 764	
<b>Fonction 9 : Action économique</b>	<b>36 377</b>	<b>107 460</b>
Restructuration centre commercial Godard	34 577	107 460
Défibrillateur centre commercial Godard	1 800	
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 975 865</b>	<b>1 148 674</b>

**B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 097 845</b>	<b>4 925 036</b>
Emprunts	689 000	1 968 043
Cautionnements appartements	3 000	3 000
Taxe Aménagement	87 534	85 000
FCTVA		400 000
Cessions		1 018 343
Résultat n - 1	964 087	279 746
Opérations Patrimoniales	328 551	328 551
Amortissement	3 002	319 731
Provisions	17 671	14 417
Transfert de charges	5 000	
Virement de la section de fonctionnement		508 205
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 073 710</b>	<b>6 073 710</b>

### 3) Les données synthétiques du budget principal

#### A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2020	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total budget 2020
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	11 921 584,31 €			11 921 584,31 €
Opérations d'ordre	842 353,00 €			842 353,00 €
<b>Total</b>	<b>12 763 937,31 €</b>			<b>12 763 937,31 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	11 548 143,00 €		1 139 953,31 €	12 688 096,31 €
Opérations d'ordre	75 841,00 €			75 841,00 €
<b>Total</b>	<b>11 623 984,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 139 953,31 €</b>	<b>12 763 937,31 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	3 984 128,00 €	721 103,00 €	964 086,80 €	5 669 317,80 €
Opérations d'ordre	404 392,00 €			404 392,00 €
<b>Total</b>	<b>4 388 520,00 €</b>	<b>721 103,00 €</b>	<b>964 086,80 €</b>	<b>6 073 709,80 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	3 217 616,00 €	1 405 444,00 €	279 745,80 €	4 902 805,80 €
Opérations d'ordre	1 170 904,00 €			1 170 904,00 €
<b>Total</b>	<b>4 388 520,00 €</b>	<b>1 405 444,00 €</b>	<b>279 745,80 €</b>	<b>6 073 709,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>17 152 457,31 €</b>	<b>721 103,00 €</b>	<b>964 086,80 €</b>	<b>18 837 647,11 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>16 012 504,00 €</b>	<b>1 405 444,00 €</b>	<b>1 419 699,11 €</b>	<b>18 837 647,11 €</b>

## B) Principaux ratios

RATIOS <sup>(1)</sup>		Valeurs <sup>(2)</sup>	Moyenne de la strate <sup>(3)</sup>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 090,22	1 095,00
2	Produits des impositions directes/population	419,19	566,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 060,53	1 284,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	356,58	280,00
5	Encours de dette/population	644,29	907,00
6	DGF/Population	159,96	177,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57,83	59,50
8	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	108,77	92,30
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	33,62	21,80
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	60,75	70,60

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2020 (budget principal).

(3) Moyennes nationales des communes de 10 000 à 20 000 habitants – Données issues des comptes de gestion 2017 – Source DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales).

## C) La dette

Au 31 décembre 2019, la dette s'élève à 7 015 639,61 €. Elle est répartie en 21 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

### Répartition de l'encours par type de taux :

DESIGNATION	Montant	% dette	Nombre de contrat	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	4 883 718,49 €	69,61%	15	2,131%
Emprunt à taux variable	2 131 921,12 €	30,39%	6	1,143%
TOTAL	7 015 639,61 €	100,00%	21	1,816%

# **BUDGET ANNEXE**

## **« Lotissement des Tâles »**

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regrouper l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

A l'instar de l'année 2018, le budget 2019 du lotissement des Tâles n'a donné lieu à aucune exécution. La dernière parcelle de ce lotissement est toujours dans l'attente d'une commercialisation et les travaux d'acheminement de réseaux secs (câble + téléphone) de la parcelle cédée à la Société Néolia ont été réalisés par cette dernière. Ce budget faisant état d'un excédent cumulé de 34 291,70 €, il est décidé afin de respecter l'équilibre budgétaire d'inscrire une provision de 29 281,70 € pour d'éventuels travaux sur la parcelle restant à commercialiser.

Le Budget Primitif 2020 du lotissement des Tâles s'élève à **540 468,70 euros** et se décompose comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>270 239,35</b>	<b>270 239,35</b>
Dont opérations réelles	34 291,35	0,00
Dont opérations d'ordre	235 948,00	270 239,35
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>270 229,35</b>	<b>270 229,35</b>
Dont opérations réelles	0,00	34 291,35
Dont opérations d'ordre	270 229,35	235 938,00
<b>TOTAL</b>	<b>540 468,70</b>	<b>540 468,70</b>
Dont opérations réelles	34 291,35	34 291,35
Dont opérations d'ordre	506 177,35	506 177,35

Un budget d'aménagement de zone est soumis à la gestion des stocks de terrains qui se traduit par de nombreux mouvements d'ordre budgétaire rendant difficile la compréhension du document budgétaire.

Dans un souci de clarté, seules les opérations réelles (impliquant des mouvements de trésorerie) seront explicitées ci-dessous :

## **1) La section de fonctionnement**

### **A) Les recettes réelles :**

Le lotissement des Tâles comprend deux parcelles d'une superficie respective de 1 529 m<sup>2</sup> et de 7 710 m<sup>2</sup>. En 2017, la première parcelle a fait l'objet d'une vente à la société Néolia pour un montant de 65 747 €. La seconde parcelle n'a toujours pas trouvé d'acquéreur. Aussi, pour l'instant aucune recette de vente n'est inscrite au budget primitif 2020. En cas de commercialisation en cours d'année, les opérations comptables inhérentes à cette cession feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

**B) Les dépenses réelles :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
011	6015	Terrains	5 000,00 €	Provision pour document d'arpentage
011	605	Travaux	29 281,35 €	Provision travaux sur parcelle à commercialiser
65	658	Charges diverses	10,00 €	Provision pour arrondis de TVA
<b>TOTAL</b>			<b>34 291,35 €</b>	

Les opérations réelles inscrites en section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un déficit de 34 291,35 € (déficit neutralisé par les opérations d'ordres et comblé par la section d'investissement).

**2) La section d'investissement****A) Les recettes réelles d'investissement :**

Chapitre	Article	Désignation	Montant	Observations
001	001	Résultat 2019 reporté	34 291,35 €	Excédent d'investissement cumulé 2019
<b>TOTAL</b>			<b>34 291,35 €</b>	

**B) Les dépenses réelles d'investissement :**

Il n'y a pas de dépenses réelles en section d'investissement.

Les opérations réelles inscrites en section d'investissement du budget annexe « Lotissement des Tâles » affiche un excédent de 34 291,35 € (excédent neutralisé par les opérations d'ordres et repris en section de fonctionnement).